



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Projet du Procès verbal

GRC sur les prises accessoires de cétacés

Réunion virtuelle

07.09.2020

Participants

Johnny Woodlock (JW)	Irish Seal Sanctuary	OIG	IE
Hugo Boyle (HB)	ISEFPO	IND	IE
Lydia Chapparro (LC)	Fundació ENT	OIG	ES
Puri Fernandez (PF)	ANASOL	IND	ES
Luis Francisco Marin (LFM)	OPPAO	IND	ES
Jésus A. Lourido (Chair) (JLG)	Puerto de Celeiro, OPP-77	IND	ES
Perrine Ducloy (PD)	CNPMEM	IND	FR
Jean-Marie Robert (JMR)	Pecheurs de Bretagne	IND	FR
Ursula Krampe (UK)	DG MARE	COM	
Mo Mathies	NWWAC Secretariat		

Bienvenue (Jesús A. Lourido Garcia, Chair, Président, Presidente)

Le président a souhaité la bienvenue aux participants, l'ordre du jour a été adopté.

Procès verbal de la dernière réunion

Sans commentaires. Le Secrétariat a informé les membres que les informations reçues du Groupe des Etats membres étaient limitées et qu'aucune copie de la demande originale du COM n'a été partagée.

Mise à jour de la DG MARE (Uschi Krampe, Policy Officer, MARE C.1)

L'initiative de la Commission concernant les prises accidentelles de cétacés a commencé par une lettre des ONG à la Commission en 2019. La COM a ensuite envoyé des invitations aux différents bassins maritimes (EOS et EOA) pour qu'ils agissent pour protéger le dauphin commun dans le golfe de Gascogne, demande en novembre 2019 au EOS HLG. L'invitation incluait la mention des zones de fermeture, l'utilisation de dispositifs de dissuasion acoustique, l'application du Règlement sur les mesures techniques et la garantie de l'établissement de recommandations conjointes.

La COM a demandé l'avis du CIEM qui a été publié le 26 mai 2020 pour le golfe de Gascogne, proposant un certain nombre de mesures pour protéger les dauphins communs. Cet avis proposait

plusieurs mesures pour protéger les dauphins communs. Les mesures ont été établies dans un ordre de grandeur allant de fermetures de 2 semaines à des fermetures de 3 mois et l'utilisation de pingers.

Cet avis du CIEM est suivi par le groupe EOA qui a déjà soumis un JR à la Commission. Il serait bon d'avoir une coordination entre EOA et ANOC car le problème s'étend à toute la côte française ainsi qu'à l'Irlande. La Commission souhaite éviter de mettre en place des mesures d'urgence.

Des mesures de contrôle et de surveillance sont également nécessaires. Une lettre de mise en demeure a été envoyée à FR, ES, Suède concernant la directive Habitats (DG ENV), invoquant l'absence de suivi et ne répondant pas aux exigences de l'article 12, paragraphe 4.

L'Institut Thuenen (DE) a testé des pingers alternatifs qui peuvent être intéressants à examiner pour ce groupe. Le travail a été réalisé dans le cadre du projet BALTFISH et a montré que ces nouveaux pingers particuliers sont mieux adaptés pour effrayer les marsouins communs. Ils ont également développé une application pour contrôler les activités en mer permettant d'enregistrer le début et la fin des voyages, lorsque les filets sont déployés et repris et de le signaler aux EM concernés.

Pour le EOA, des mesures immédiates sont nécessaires et le COM encourage fortement le ANOC à soumettre des recommandations. Le ANOC HLG a déjà soumis des projets de recommandations, le CC devrait en faire la demande.

JW: Cette demande de la COM concernait spécifiquement les dauphins communs, mais COM a également soulevé un point sur les marsouins communs. Les conseils devraient-ils couvrir les mammifères marins non couverts par la LO?

UK: la demande du CIEM de la Commission portait spécifiquement sur le dauphin commun et le marsouin commun de la Baltique. Le CIEM propose des mesures plus étendues pour le dauphin commun du golfe de Gascogne.

JLG: Ce groupe travaille spécifiquement sur la demande du COM.

PD: Nous avons besoin de précision de la DG MARE concernant l'affirmation selon laquelle le golfe de Gascogne va plus au nord et doit être discutée dans ce CC, qu'entend-on exactement par là ? La population de dauphins communs se trouve effectivement à la fois dans le EOA et le EOS, mais le principal problème se situe dans le golfe de Gascogne. De quoi avons-nous besoin de discuter spécifiquement au sein du CC EOS ?

UK: l'avis du CIEM a été demandé pour le golfe de Gascogne sur la base de la lettre des ONG en 2019. Entre-temps, la COM a réalisé que ce problème ne se situe pas uniquement dans le golfe de Gascogne, et doit être résolu dans le long terme dans les EOS également. Il n'y a pas de demande imminente au CC EOS pour le moment, mais une lettre a été envoyée sur l'état de conservation défavorable au EOS HLG qui a travaillé sur un projet d'avis. Le CC devrait prendre position sur ce sur quoi le HLG travaille.

LC: La COM sait-elle qu'en août, le gouvernement espagnol a présenté un projet d'arrêté établissant des mesures relatives aux activités de pêche pour éviter les prises accessoires dans la zone atlantique?

UK: Non, le COM n'a pas encore été contacté à ce sujet. Cela devrait bien sûr s'inscrire dans le JR puisque le EOA a soumis son deuxième projet au COM.

LC: Les ONG ne sont pas très satisfaites car l'ordre ne mentionne pas les fermetures temporelles et autres mesures importantes. Lien : <https://www.mapa.gob.es/es/pesca/participacion-publica/ordencetaceos2720.aspx>

UK: La COM est consciente que l'Espagne travaillait sur quelque chose, cependant, cela ne semble pas être basé sur les recommandations du CIEM. Des mesures à long terme sont nécessaires car ce problème ne disparaîtra pas dans 6 mois. Des mesures urgentes doivent être prises ainsi que des mesures à long terme. Une approche régionale est préférable aux mesures d'urgence.

JLG: L'approche espagnole complète le JR.

LFM: Le projet de décret se réfère uniquement au EOA, pas au EOS. De plus, pour autant que nous sachions, le COM a demandé aux États membres d'envoyer un nouveau JR car le COM n'a pas jugé le premier projet approprié, la date limite était l'été. Cela a-t-il été envoyé ?

UK: Le nouveau projet de JR est arrivé le 02 septembre avec le COM et est actuellement en cours d'évaluation. Le problème était que le premier JR avait été envoyé avant la publication de la recommandation du CIEM et ne pouvait donc pas prendre en compte ceux qui ont conduit le COM à demander une nouvelle rédaction. Apparemment, il y a des échouages de dauphins communs le long de la côte française.

PF: Le COM compte-t-il présenter une demande spéciale concernant ses recommandations aux EOS? Cela serait utile comme base pour l'avis du CC EOS. Y a-t-il des recommandations spécifiques pour les EOS?

UK: Pour le moment, cela n'est pas prévu, mais cela peut arriver à l'avenir. Cela dépend de l'état de conservation défavorable du dauphin commun dans les EOS. En effet, il n'y a pas de demande imminente pour le moment, il s'agit plutôt d'une demande concernant la façon dont le CC aborderait ce sujet.

JW: Au début de 2019 et à l'hiver 2019, de nombreux dauphins communs se sont échoués dans le golfe de Gascogne, ce qui a été à la base de la demande de COM au CIEM. En Irlande, il existe un groupe d'échouages de cétacés et il existe en Irlande des grappes de corps lavés sur les manteaux sud qui ont été attribués à l'industrie de la pêche, à tort ou à raison.

PD: Le deuxième projet de JR est encore un projet car il n'y a pas de consensus pour le moment entre les États membres du EOA HLG, ce qui peut expliquer pourquoi les CC n'ont pas été consultés. Il semble y avoir des désaccords majeurs entre la France, l'Espagne et le Portugal, donc le projet est avec la COM pour commentaires.

ACTION: Le Secrétariat contactera le HLG concernant le projet d'avis et le CC-Sud concernant le projet de JR.

Discussion des documents et commentaires reçus

Le Secrétariat n'a reçu aucun commentaire.

Termes de référence

PF: Les TdR doivent être modifiés en fonction de ce que le COM a discuté. Je ne sais pas s'il s'agira d'un document de conseil ou d'un autre type de document. Comment le CC peut-il continuer à travailler sur les recommandations sans toute la documentation nécessaire disponible? Le CC doit demander une pétition spéciale pour la recherche sur les cétacés EOS, et après l'achèvement de la même collaboration avec les États membres.

Secrétariat: cela devrait-il prendre la forme d'une demande non récurrente adressée au CIEM? Celles-ci doivent être très spécifiques, et un exemple de ceci peut être vu sur [le site Web du CC EOS](#) en ce qui concerne les impacts sismiques.

HB: Je soutiens la proposition de Puri, mais en général pas en faveur de demander des recommandations au CIEM. Les dauphins communs sont une espèce très mobile et il n'est pas clair si une forte mortalité est due à l'activité de pêche. Il vaudrait donc mieux voir plus de science au lieu de preuves anecdotiques.

JW: Sans déclaration obligatoire, il est difficile de dire d'où viennent les mortalités. Cela doit être basé sur la science et toutes les prises accessoires de cétacés doivent être enregistrées. Je préférerais voir cette demande étendue aux mammifères marins ou par exemple aux reptiles qui peuvent devenir plus courants avec le changement climatique.

JLG: La collecte de données est très importante. L'Espagne a été invitée à remplir son obligation légale en matière de surveillance des cétacés.

PD: La demande du COM concerne spécifiquement les dauphins communs, il serait difficile de l'étendre si tous les mammifères marins doivent être pris en compte.

Secrétariat: changement de date limite au 31/12/2020

JM: La DG MARE a dit au CC EOS qu'il serait utile de faire quelque chose, mais en regardant le rapport du CIEM, le problème est avec les dauphins dans le golfe de Gascogne, pas dans le EOS. Ce groupe doit respecter les compétences des différents CC et c'est le GEM EOS qui doit agir. L'avis du CIEM ne parle que du golfe de Gascogne, donc EOS est dans une situation moins problématique. Le CC EOS devrait demander de meilleures informations et éventuellement une évaluation par métier dans les EOS. Y a-t-il un nombre acceptable de dauphins capturés accidentellement et / ou le nombre de dauphins capturés accidentellement devrait-il diminuer d'année en année ? Le CC EOS doit assurer la liaison avec son GEM et identifier ce qui doit être fait.

LC: Bien sûr, les dauphins communs sont une espèce protégée, donc les prises accessoires doivent être évitées autant que possible. Plus d'informations scientifiques sont nécessaires, mais nous avons également besoin de collecte de données et de surveillance. Comme mentionné par JW, la

déclaration des prises accessoires devrait être obligatoire. La pêche doit être menée de la manière la plus durable et il existe des moyens de prévenir toutes ces prises accessoires.

JLG: Pour les EOS, il existe des réglementations établissant des exigences minimales concernant la collecte et la surveillance des données.

JW: Les mammifères marins sont des espèces protégées et, idéalement, il ne devrait y avoir aucune capture accessoire. L'enregistrement des prises accessoires devrait être obligatoire pour que les données soient collectées. L'industrie peut penser que les prises accessoires sont anecdotiques, cependant, les corps s'échouent sur les plages.

JLG: Il est important de savoir que ce sont des accidents avec des dauphins, aucun pêcheur ne veut attraper des dauphins. Le CC EOS doit insister sur une collecte minimale de données par les États membres.

PF: Il est nécessaire de changer l'ordre des objectifs des TdR.

Le Secrétariat a fait le changement nécessaire.

ACTION: Le Secrétariat aidera à rédiger une lettre de demande adressée au CIEM.

Rédaction d'un document d'avis

ACTION: Les membres du groupe examineront le document de discussion et enverront leurs commentaires au Secrétariat.

PD: Je suis d'accord que les membres doivent commenter le projet de document de discussion, mais pour les recommandations, le groupe devra attendre les informations du GEM.

Calendrier et résumé des points d'action convenus

ACTION: Le Secrétariat contactera le HLG concernant le projet d'avis et le CC-Sud concernant le projet de JR.

Mise à jour du 07/09: Le Secrétariat a contacté un membre du DAFM et on lui a dit qu'il n'y avait pas de projet de JR mais que cela figurait en bonne place sur la liste des priorités. Une copie de la lettre COM originale a été demandée.

ACTION: Le Secrétariat aidera Puri Fernandez à rédiger une lettre de demande adressée au CIEM.

ACTION: Les membres du groupe examineront le document de discussion et enverront leurs commentaires au Secrétariat.

Prochaine réunion: une semaine après la réception du document des États membres.